

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0992**

commune (s) : Lyon 9°

objet : 84, avenue Sidoine Apollinaire - Construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-0992**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **84, avenue Sidoine Apollinaire - Construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre de l'opération Tènement des deux amants à Lyon 9°, individualisée par délibération n° 2001-0406 en date du 21 décembre 2001 et comprenant 4 sous-opérations, la 4° sous-opération avait initialement pour périmètre la construction d'un centre de viabilité hivernale.

Par délibération n° 2006-3554 en date du 10 juillet 2006, cette 4° sous-opération a été réévaluée et fait donc l'objet d'une nouvelle individualisation, avec comme périmètre élargi la construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°, comprenant :

- des bâtiments : un bâtiment de 2 niveaux pour les équipes de déneigement (30 agents) et pour une brigade d'intervention de nettoyage (BIN) de 36 agents avec bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux de stockage de matériels et produits, un garage fermé pour fourgons et balayeuses d'environ 50 mètres carrés, un hangar pour le stockage d'environ 2 600 tonnes de sel,

- des espaces extérieurs : un stationnement pour environ 14 saleuses, une aire de lavage pour les saleuses et les balayeuses, une aire de préparation de la saumure, une aire de dépotage et d'ébouage des balayeuses, des places de stationnement pour le personnel (30 places environ) et de stockage, et hors période hivernale, des bacs à sel (environ 120 bacs).

Enfin, par délibération n° 2009-0516 en date du 9 février 2009, ce projet ayant fait l'objet d'une individualisation complémentaire, le montant total de l'opération (fournitures, prestations intellectuelles, travaux et acquisition foncière) est finalement estimé à 3 965 000 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°. Le montant estimatif des travaux est de 2 700 000 € HT, soit 3 229 000 € TTC.

Ces travaux font l'objet des 13 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : terrassement, réseaux, soutènement,
- lot n° 2 : voirie,
- lot n° 3 : maçonnerie, gros œuvre,
- lot n° 4 : charpente, structure bois, bardage bois,
- lot n° 5 : étanchéité, toiture végétalisée,
- lot n° 6 : menuiseries extérieures, occultation,
- lot n° 7 : plafond, cloisons, peinture,

- lot n° 8 : carrelage, faïence,
- lot n° 9 : sols souples,
- lot n° 10 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 11 : chauffage, ventilation, plomberie,
- lot n° 12 : courants forts, courants faibles,
- lot n° 13 : espaces verts.

Les prestations pourraient être attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage situés 84, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°,

b) - les dossiers de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - opération n° 0952.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.